

LES LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE

BONSON. LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

REGLEMENT

Le Comité d'Organisation des Lieues Foréziennes groupant autour du FJEP Bonson et avec ses statuts, le SOU des Ecoles, le FAC Andrezieux, le MOTO-CLUB de Bonson, et l'AMICALE pour le Don de Sang bénévole (Bonson, Sury, Saint-Marcellin) organise Le Lundi 11 Novembre 2019, 3 épreuves de courses à pied dénommées LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE.

A. GENERALITES

1. POLICE et ENCADREMENT

Compte-tenu de la Date et de l'Heure de cette manifestation sportive, le Comité assurera un service d'ordre au départ, à l'arrivée et aux différents carrefours avec 1 ou 2 personnes équipées de brassards et de panneaux (modèle K10). Ces signaleurs auront pour consignes d'assurer la protection des coureurs aux carrefours en indiquant clairement aux automobilistes (ou autres usagers de la voie publique), conformément aux directives de l'arrêté préfectoral, les risques qu'ils encourent à passer outre aux interdictions du signaleur. Véhicules de tête à l'avant des courses.

2. SURVEILLANCE MEDICALE

Présence d'une équipe de SECOURISTES de la CROIX BLANCHE (de Sury) et d'un Médecin.
Ravitaillements tous les 5 km maximum, gros ravitaillement à l'arrivée.

L'engagement à l'une de ces courses ne pourra être pris sans la fourniture d'un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou pour les licenciés (athlétisme ou course à pied (*)) à la présentation de la licence (ou photocopie de cette dernière) : validation des inscriptions en ligne qu'avec ce document en pièce jointe (**).

Voir conditions ci-dessous

3. INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

- **Inscriptions en ligne** : www.logicourse.fr jusqu'au samedi 9 novembre 2019 (**)) à minuit
- **par correspondance** jusqu'au samedi 2 novembre (cachet de la poste) elles seront adressées, avec le règlement établi à l'ordre de FJEP Lieues Foréziennes et de la photocopie de la licence ou du certificat médical pour les non licenciés, à LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE 1, Rue du Stade 42160 BONSON
- **inscriptions et remise des dossards et puces**
- à partir du mardi 22 octobre et jusqu'au samedi 9 novembre chez BEN RUN (règlement par chèque de préférence) magasins à St Priest-en-Jarez et au Coteau (dossards et puces remis uniquement aux inscrits chez « Ben Run »).
- à BONSON, permanence au complexe sportif avenue de Saint-Rambert, salle Marcel Pouillon, le dimanche 10 novembre de 11 h à 18 h 30 (clôture des inscriptions).
- **Remise des dossards et puces** le lundi 11 novembre, salle Barbara à Bonson (stade) à partir de 7 h 30.

- Aucune inscription ne sera prise le jour du 11 novembre.

4. CLASSEMENT

Le classement édité à partir du chronométrage à puces sera affiché à l'arrivée à l'issue des courses et pourra être corrigé pour un classement définitif. La puce sera attachée à la chaussure, non rendue elle sera facturée 5 €.

5. VESTIAIRES et DOUCHES.

Vestiaires non gardés et douches à la salle des sports.

6. DOTATIONS

Un maillot technique aux 1000 premiers inscrits à l'avance sur l'ensemble des 2 courses de 3 et 5 lieues. Une dotation différente pour tous les inscrits à la lieue (5 km).

7. REMISE DES RECOMPENSES

Remise de coupes et récompenses aux scrachs (5 premiers masculins et 5 premières féminines), des 3 épreuves à l'issue des courses et remise des récompenses aux premières et premiers de chaque catégorie (avec les nouvelles catégories 2020) le jour du 11 novembre à partir de 11 h 00 : présence nécessaire pour recevoir les récompenses.

8. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).
En responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle, les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, pour les non licenciés, ils devront s'assurer personnellement.

B. **LES 5 LIEUES** : Distance mesurée de 21.1 km

1. Epreuve ouverte aux plus de 18 ans (2002 et avant) allure libre.
2. Parcours fléché sur voies communales et départementales de Bonson, St-Cyprien, Craitilleux, L-Hôpital-le-Grand, puis la voie verte jusqu'à Sury le Grand-Mont puis Bonson par la rue du Mont.
3. Départ rue Jules Verne (école) à 9 h 30, arrivée Centre Commercial de Bonson.
4. Ravitaillements aux kms 5, 9, 13, 18. Boissons énergétiques, Boissons chaudes et gâteaux de semoule à l'arrivée.
5. Engagement : 15 Euros quelque soit le mode d'inscription, sans frais supplémentaires pour les inscriptions en ligne
6. Dotation et Récompenses :
 - maillot technique aux 1000 premiers inscrits (total cumulé des 3 et 5 lieues), récompenses au scratch et par catégorie (chap A, paragraphe 7). Epreuve inscrite au Challenge Forez-Sud.

C. **LES 3 LIEUES** : 10 km

1. Epreuve ouverte aux personnes nées en 2004 et avant, allure libre. Avec autorisation parentale pour les mineurs.
2. Parcours commun avec les 5 lieues jusqu'à l'étang Nicolas, route de la Genette, D 54 jusqu'au Grand-Mont puis parcours commun jusqu'à l'arrivée.
3. Départ à 9 h 35 rue Jules Verne, arrivée commune Centre Commercial.
4. Ravitaillements au km 5, au km 8 et à l'arrivée.
5. Engagement : 10 € pour tous, sans frais supplémentaires pour les inscriptions « logicourse » en ligne
6. Récompenses : les mêmes que le 21 km. Course inscrite au Challenge Forez sud

D. **LA LIEUE** : 5 km

1. Epreuve ouverte aux personnes nées en 2006 et avant, allure libre. Autorisation parentale pour les mineurs.
2. Parcours sur Bonson
3. Départ à 9 h 40 rue Jules Verne, arrivée commune au Centre Commercial.
4. Ravitaillement à l'arrivée.
5. Engagement : 5 € pour tous, sans frais supplémentaires pour les inscriptions en ligne (Logicourse).
6. Récompenses : dotation à l'inscription différente que pour les 3 et 5 lieues, récompenses aux scratches (5 premières féminines et 5 premiers masculins) et aux premier(e)s de chaque catégorie (A7). Epreuve inscrite au Challenge Forez-Sud.

E. **CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER A UNE EPREUVE HORS STADE** (*), (**)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un Pass 'J'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- ou d'une Licence sportive délivrée par une Fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition.

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- l'organisateur conservera la trace de la licence présentée (fédération et numéro), original ou photocopie du certificat médical pour la durée de prescription de 10 ans.

F. **CNIL. Loi Informatique et Libertés**

Suite aux observations adressées à la FFA par la CNIL, les organisateurs informent les participants de la possibilité qui leur est offerte de demander, par mail ou par courrier postal, la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats sur le site internet de l'organisateur.

G. **DROIT A L'IMAGE** La participation aux Lieues Foréziennes vaut autorisation implicite concernant la publication des photos prises lors de la manifestation.

H. **EN CAS DE LITIGE**, le Comité d'Organisation est seul compétent et laisse à son président le soin de régler toute réclamation.